



Edition Décembre 2010

Zones environnementales en Suisse

Chère Madame Erismann,

La Confédération a mis en consultation jusqu'au 26 novembre 2010 les bases légales pour permettre la création au niveau cantonal de zones environnementales.

Dans l'attente des résultats de la consultation, nous continuons à soutenir le projet, car nous sommes convaincus de l'utilité des zones environnementales pour **améliorer la qualité de vie** dans les villes.

Pour rappel, les zones environnementales sont des secteurs signalisés à l'intérieur des villes dans lesquels circulent des véhicules satisfaisant à des normes d'émission préalablement définies. Ces véhicules sont munis d'un macaron spécial qui les autorise à circuler dans cette zone.

Nous souhaitons connaître **votre opinion sur les zones environnementales** et vous remercions de répondre à notre [SONDAGE](#).

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2011,

Votre équipe PM10

**Info zones
environnementales** 



Division des villes suisses sur les zones environnementales



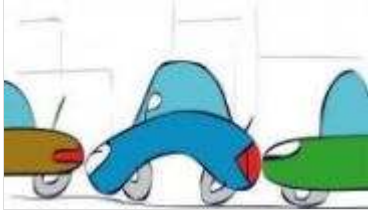
Suite à la consultation, les premiers échos montrent que **les grandes villes sont favorables à la création de zones environnementales, alors que les petites localités estiment que cette mesure sera trop difficile à appliquer** (lourdes démarches administratives et coûts financiers élevés).

L'Union des villes suisses (UVS) soutient ces zones, mais insiste sur le besoin d'une **planification intercantonale**, puisque certaines zones concernées s'étendent sur plusieurs cantons.

Les partis bourgeois et la fédération routière suisse (FRS) rejettent cette mesure, au contraire de la gauche et des milieux environnementaux qui la soutiennent depuis longtemps.

[Plus d'info](#) 

Amélioration de la qualité de l'air, mais augmentation du trafic



Dans son dernier rapport, l'office fédéral de l'environnement (OFEV) souligne que les **émissions de polluants atmosphériques causés par le trafic ont constamment diminué ces dernières années alors que le trafic ne fait que d'augmenter**. Malgré cette amélioration, les niveaux d'oxydes d'azote, de suie ou de CO2 sont encore beaucoup trop élevés. Ces diminutions sont surtout dues à l'amélioration des technologies et aux normes applicables sur les pots d'échappement.

[Plus d'info](#) 

Position de l'ATE sur les zones environnementales



Dans beaucoup de localités en Suisse, les valeurs limites des poussières fines, des oxydes d'azote et de l'ozone fixées par l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) ne sont pas respectées.

Ces dépassements de limites sont plus fréquents et plus élevés dans les villes et dans les zones proches des routes à fort trafic. **En ville, la principale cause de la pollution atmosphérique provient du trafic routier.**

L'ATE Association transports et environnement défend une politique de **mobilité durable et soutenable** qui implique l'utilisation de moyens de transports plus efficaces, la réduction de la pollution de l'air et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Par ailleurs, ces zones ont l'avantage d'**améliorer directement la qualité de l'air et de diminuer la pollution sonore**. L'ATE soutient et promeut déjà, depuis plusieurs années, l'introduction des zones environnementales en Suisse.

[Prise de position de l'ATE \(allemand\)](#) 

Emissions de CO2: amélioration en Suisse pour les voitures neuves



Le Conseil national a l'intention d'abaisser les émissions moyennes de CO2 des voitures neuves à 130 grammes par kilomètre d'ici à 2015.

Toutefois, ne crions pas victoire, car cette diminution de 130 g/km des automobiles neuves est facile à atteindre, puisque **ce n'est pas une valeur limite, mais la moyenne des émissions** des véhicules

vendus en Suisse. Il sera donc toujours possible de rouler avec de grosses voitures fortement émettrices de CO2 tant que ces dernières sont compensées par l'achat de plus petites voitures polluants peu!

[Plus d'info](#) 

La France teste aussi les zones environnementales



Six collectivités ont été retenues début décembre 2010 pour étudier, d'ici fin 2011, la faisabilité d'implanter des "zones d'action prioritaires pour l'air" (Zapa), nom utilisé en France pour désigner les zones environnementales (LEZ). Les six collectivités volontaires pour participer à cette expérimentation sont **Grand Lyon, Grenoble-Alpes Métropole, Clermont Communauté, Pays d'Aix, Plaine Commune (Saint-Denis) et Paris.**

[Plus d'info](#) 

Agenda




25-26 janvier 2011, Lucerne
2e Forum de la mobilité électrique

9 - 10 février, Intermodos 2011, Bruxelles
Spéciale Accessibilité : Politiques, Territoires, Technologies

23 au 25 mars, Velo-City 2011, Séville
Velo-City, the cycle of life

[Plus d'info](#) 

[Résilier l'abonnement](#) 

© 2010 ATE Association transports et environnement

Tous droits réservés:

Les images utilisés et les articles sont protégés par les droits d'auteur. L'ATE Association transports et environnement se réserve tous droits y relatifs, y compris ceux de reproduction par photogravure, de polycopie et de diffusion, même partielle, par des procédés spéciaux (p. ex. traitement de données, supports de données et réseaux de données).

Protection des données:

L'Association transports et environnement s'engage expressément à ne pas retransmettre les données personnelles (adresse e-mail, nom, données d'adresse, etc.) à des tiers.